



URBAN TRAIL de ROMANS - RÈGLEMENT

L'Urban Trail comportera, pour cette 7^e édition, 2 épreuves distinctes dont les départs seront donnés en même temps :

- une course de 5,9 km pour 69 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser une seule fois,
- une course de 11,9 km pour 138 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser deux fois.

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes, licenciés FFA 2022/2023 ou non, à partir de la catégorie cadet (16-17 ans). La 2e boucle est accessible uniquement si la première est effectuée en moins de 55 minutes.

CATÉGORIES :

Cadet(te)	CA	2006 - 2007
Junior H/F	JU	2004 - 2005
Espoir H/F	ES	2001 - 2003
Seniors H/F	SE	1989 - 2000
Master 0 H/F	M0	1984 - 1988
Master 1 H/F	M1	1979 - 1983
Master 2 H/F	M2	1974 - 1978
Master 3+ H/F	M3+	1973 +

RÉCOMPENSES POUR CHAQUE ÉPREUVE (H/F) :

3 premiers au scratch hommes et femmes.
Premier(e) de chaque catégorie H/F définie ci-dessus, hors scratch (coupes, médailles, lots), sauf pour les Masters, regroupés en 6 catégories (CA; JU; ES; SE-M0-M1; M2-M3; M3+).

MATÉRIEL :

Lampe frontale fortement conseillée.

DÉPART ET ARRIVÉES :

- Départ : à 20 h : quai Ulysse-Chevalier (le long de la collégiale) à Romans-sur-Isère.
- Arrivées :
- à partir de 20h20 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 5,9 km,
- à partir de 20h30 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 11,9 km.

ITINÉRAIRE :

Ces épreuves d'environ 5,9 et 11,9 km sont mesurées approximativement [conformes au règlement de la FFA]. Elles empruntent des routes goudronnées, des chemins et des escaliers dans le centre historique de la ville, en une ou deux grandes boucles. Ravitaillement (solide + liquide) à l'arrivée.

INSCRIPTIONS :

Pas d'inscription par téléphone ni par courrier.
· Inscriptions en ligne : du 03/11 au 01/12, voir site www.earp.fr ou ville-romans.fr
· Inscriptions sur place (place Maurice-Faure, Romans-sur-Isère) : le samedi 03/12 de 15h à 19h15,
Les inscriptions seront impérativement closes à 19h15, le jour de l'épreuve.
Course limitée à 1 100 participants.

DROIT D'INSCRIPTION :

Identique pour les 2 épreuves 5,9 ou 11,9km : 8€ pour les pré-inscriptions / 11€ sur place. Dont 4€ reversés à AFM TELETHON.
1€ de frais sont prélevés par la plateforme lors des inscriptions en ligne.

RETRAIT DES DOSSARDS :

- Le jour de l'épreuve :
- Samedi 03/12 de 15h à 19h30 (place Maurice-Faure)

INFORMATIONS ET RÉSULTATS :

www.earp.fr // Résultats sur sites spécialisés.

VESTIAIRES - TOILETTES :

Des toilettes sont à la disposition des concurrents à l'arrivée, place Maurice-Faure.
Possibilité de laisser des sacs sur place (sous surveillance) pendant la course.

SÉCURITÉ :

La sécurité des participants sera assurée par un service médical (assistance d'un médecin), un organisme agréé de premiers secours et la Police Municipale.

ASSURANCES :

Les participants licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

JUSTIFICATIFS :

- Pour les non-licenciés FFA 2022/2023 : un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme/course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou sa photocopie, qui sera gardé(e) par l'organisateur.
- Pour les licenciés FFA (2022/2023) : carte / attestation de licence.
- Pour les mineurs attestation parentale.

PARCOURS URBAN TRAIL • Samedi 3 décembre 2022

Départ : 20h
Arrivée :

Tracé de la course au choix lors de l'inscription :

- Parcours 1 : 5,9 km (1 boucle)
- Parcours 2 : 11,9 km (2 boucles) | Accessible uniquement si la 1^{re} boucle est parcourue en moins de 55 min !

(*1 parcours provisoire pouvant être modifié)

Parcours 1	Boucle(s) : 1	Escaliers : + de 270 marches	Parcours 2	Boucle(s) : 2	Escaliers : + de 540 marches
Distance : 5,9 km	Dénivelé : 69 m D+		Distance : 11,9 km	Dénivelé : 138 m D+	